

L'écotourisme responsable

Sans trace Canada est le chef de file en matière d'éducation et de promotion de principes visant à réduire les impacts des activités de plein air en nature. La fréquentation grandissante des sites naturels et l'augmentation des adeptes des activités de plein air ne seraient se passer des principes de Sans Trace.

Notre programme d'éducation vous offre 3 formations qui font la promotion de l'utilisation responsable des espaces naturels tout en jumelant votre plaisir à pratiquer des activités de plein air et à votre désir de protéger l'intégrité écologique et sociale des lieux. Ces formations présentent des bonnes pratiques regroupées en 7 principes fondamentaux efficaces et faciles à retenir. Que vous soyez expert ou amateur de plein air, nos techniques de formation originales sauront vous inspirer.

Formations disponibles

Atelier de sensibilisation

est une formation d'une durée d'un jour ou moins qui peut prendre la forme d'une discussion au sujet des principes Sans trace ou d'un atelier d'une journée complète. Conçue selon vos besoins, l'atelier est fortement recommandé pour les groupes de jeunes, les clubs de plein air ou toute autre organisation soucieuse de s'initier aux principes Sans trace.

Formation Ambassadeur

La formation ambassadeur, est une formation d'une durée de deux jours qui se déroule majoritairement à l'extérieur, donnée par un moniteur, destinée à mieux vous faire comprendre et enseigner les principes et techniques Sans Trace.

Formation Moniteur

est une formation de 5 jours, majoritairement sur le terrain qui s'adresse aux gens qui désirent approfondir leurs connaissances des principes et techniques Sans trace et transmettre leurs connaissances aux autres. Le moniteur pourra, une fois qu'il /elle aura complété sa formation avec succès, animer offrir des ateliers de sensibilisation et des cours de Principes et techniques (cours d'ambassadeur). Le cours de moniteur est offert par des fournisseurs de formations autorisés au Canada.

Adhésions

En devenant membre officiel de *Sans trace Canada*, vous contribuez à la préservation et à la conservation des espaces sauvages et naturels du Canada en permettant l'éducation et la sensibilisation dans une optique de développement durable et vous obtenez entre autres:

- une carte de membre de *Sans trace Canada* personnalisée;
- un guide de conseils ainsi qu'un autocollant de *Sans trace Canada*;
- un rabais de 10 % sur le coût du matériel pédagogique et des autres produits Sans trace Canada;
- La satisfaction de jouer un rôle essentiel dans la mission de *Sans trace Canada*.

Plusieurs formes d'adhésion sont possibles, informez-vous !

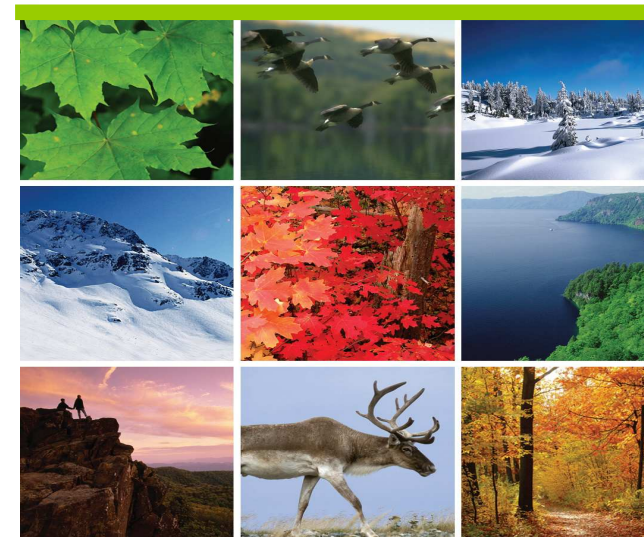
Partenariats

Le succès de la diffusion des principes et des bonnes pratiques de *Sans Trace Canada* dépend des partenariats avec des sociétés, des universités, des détaillants, des organismes sans but lucratif, des services de guides, des agences internationales, des programmes à l'intention des jeunes, etc. Aidez-nous et soyez de la partie!

Contactez-nous afin d'obtenir votre guide de partenariat !

Dons

Les dons représentent une source de financement essentielle et à titre d'organisme de bienfaisance, *Sans trace Canada* est autorisé à émettre un reçu pour fins d'impôts à toute personne ou organisation donatrice en faisant la demande.



Éthique du Plein air

151 Boulevard Ste Rose
Laval

H7L1L2

Tél : 1-877-238-9343

Fax : 1-450-661-3884

info@sanstrace.ca

www.sanstrace.ca

L'écotouriste responsable...

1. Prépare et prévoit

- Connaît la réglementation et les particularités du lieu visité.
- Se prépare aux intempéries, aux urgences, etc.
- Planifie ses sorties en périodes de faible fréquentation.
- Explore en petits groupes formés de 4 à 6 personnes.
- Remballe la nourriture; réduit au minimum les déchets.
- Utilise cartes et boussole afin d'éliminer l'utilisation de cairns, de rubans et autres marques de peinture.

2. Utilise les surfaces durables

- Recherche les sentiers existants, les dalles rocheuses, le gravier, l'herbe sèche et la neige.
- Protège les berges des cours d'eau; campe à plus de 70 mètres des lacs et des rivières.
- Un bon site de camping se trouve, il ne se fabrique pas. Altérer un site n'est pas nécessaire

Dans les zones fréquentées:

- Utilise les sentiers et les sites de camping désignés.
- Marche en file indienne au milieu du sentier, même s'il est boueux ou mouillé.
- Veille à ne pas étendre son campement. Concentre son activité là où la végétation est absente.

Dans les zones sauvages:

- Disperse le groupe afin d'éviter de créer de nouveaux emplacements de camping ou sentiers.
- Évite les endroits ayant subi un impact faible et récent afin de ne pas l'endommager davantage.

LES SEPT PRINCIPES DU SANS TRACE

3. Gère adéquatement les déchets

- Remporte ce qu'il apporte. Inspecte les lieux de halte et de camping; ne laisse aucun déchet, reste de nourriture ou détritrus.
- Dépose les excréments humains dans des trous profonds de 15 à 20 cm creusés à plus de 70 mètres de tout campement, sentier ou source d'eau. Camoufle l'endroit après avoir remblayé le trou.
- Remporte le papier de toilette utilisé et les produits d'hygiène.
- Transporte l'eau souillée de la vaisselle et de son hygiène personnelle à 70 mètres de tout ruisseau ou lac et la répand sur le sol. Utilise une quantité minimale de savon biodégradable.

4. Laisse intact ce qu'il trouve

- Préserve notre héritage : ne touche pas aux objets historiques et culturels, les observe.
- Laisse les pierres, plantes et tout objet naturel tels que trouvés.
- Évite de cueillir et de transporter des plantes.
- Ne bâtit pas de structures ou meubles. Ne creuse pas de tranchées.

5. Minimise l'impact des feux

- Emporte un réchaud de petite taille et opte pour une lanterne à bougie pour s'éclairer. Les feux de camp ont un impact irrémédiable sur le paysage.
- Utilise les emplacements qui ont déjà servi, des tôles à feu ou des remblais de terre là où les feux sont autorisés.
- Fait des feux de petite taille en utilisant uniquement du bois mort ramassé au sol et pouvant être brisé à la main.

- Réduit tout le bois et les braises en cendres. Éteint chaque feu complètement et disperse les cendres refroidies.

6. Respecte la vie sauvage

- Observe la faune à distance. Ne suit pas et n'approche pas les animaux sauvages.
- Ne donne jamais de nourriture aux animaux sauvages. Ceci peut nuire à leur santé, altérer leur comportement, les exposer à des prédateurs et à d'autres dangers.
- Protège la faune et sa nourriture en déposant ses rations et ses déchets dans un endroit sûr.
- Est maître de ses animaux domestiques ou les laisse à la maison.
- Évite de déranger la faune durant les périodes sensibles de reproduction, de nidification, lors de la croissance des petits ou encore pendant l'hiver.

7. Respecte les autres usagers

- Est respectueux des autres visiteurs et soucieux de la qualité de leur expérience.
- Est courtois. Laisse le passage aux autres sur le sentier.
- Quitte le sentier et se poste aux abords de celui-ci lors du passage de randonneurs à cheval.
- Fait halte et campe loin de tout sentier et des autres usagers.
- Évite de parler fort et de faire du bruit; est attentif aux sons de la nature.